



## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie,

**Vu** le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

**Vu** le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

**Vu** la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

### DECIDE

**Article Premier :** l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Service du Cadastre des villes suivantes : Casa Anfa ; Midelt ; Salé ; Taounate ; Taroudant et Tiflet.

### **Article 2 :** Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur en topographie ou d'un diplôme équivalent, justifiant, au moins, de 2 ans d'expérience dans un service du cadastre ;

Direction Générale

المديرية العامة للمحافظة العقارية

- Pour les candidats ingénieurs relevant des services de la cartographie, en plus des conditions citées ci-dessus, ils doivent avoir une expérience d'au moins une année dans le domaine du cadastre ;
- Ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de ses activités.

### **Article 3** : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

### **Article 4** : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir.
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Un rapport (en 5 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain au plus tard **le 18 Septembre 2020 (inclus)**.

### **Article 5** : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

### **Article 6** : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- L'intranet
- Le site de l'Agence : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)
- Le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

  
Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de la Conservation Foncière, du Cadastre  
et de la Cartographie  
**Karim TAJMOUATI**



## Fiche de poste

<b>Poste</b>	<b>Chef du Service du Cadastre</b>
<b>Rattachement</b>	Direction du cadastre
<b>Mission</b>	Assurer la réalisation de toutes les opérations topographiques pour les besoins de l'immatriculation foncière.
<b>Principales activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser les programmes de bornage et de levé ;</li> <li>▪ Valider les plans cadastraux ;</li> <li>▪ Veiller à la mise à jour de la mappe de repérage physique et numérique ;</li> <li>▪ Veiller à la mise à jour des bases de données cadastrales, alphanumériques et documentaires (GED) ;</li> <li>▪ Assurer la coordination entre les entités de production du service ;</li> <li>▪ <u>Superviser le contrôle</u> des prestations confiées au secteur topographique privé ;</li> <li>▪ Assurer la gestion administrative et financière du service.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maîtriser :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les techniques topographiques et cadastrales ;</li> <li>▪ Les applications informatiques dans le domaine cadastral ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Avoir connaissance du :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit foncier et du code des droits réels ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Avoir la compétence de:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir et de mettre en œuvre les plans d'action;</li> </ul> </li> <li>• <b>Avoir le sens de l'organisation et de la communication.</b></li> </ul>